



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 13 novembre 2023, le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 a été adopté tel que ci-dessous, séances qui débuteront à 19h00.

- Lundi, 15 janvier
- Lundi, 12 février
- Lundi, 11 mars
- Lundi, 8 avril
- Lundi, 13 mai
- Lundi, 10 juin
- Lundi, 8 juillet
- Lundi, 12 août
- Lundi, 9 septembre
- Mardi, 15 octobre
- Lundi, 11 novembre
- Lundi, 9 décembre
- Lundi 16 décembre (Budget)

DONNÉ à La Rédemption ce 7^e jour du mois de décembre 2023.



Chantal Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière

=====
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7^e jour de décembre 2023 entre 09h00 et 16h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de décembre 2023.



Chantal Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière